

UgSEL - CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE SURF
INDIVIDUEL
Mercredi 27 AVRIL 2022 à PLOUHARNEL



Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de **CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE** pour s'informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.

<i>Date limite des championnats départementaux pour le 29 et 56 :</i>	<i>Mercredi 6 avril 2022</i>
<i>Date limite des inscriptions pour le 22 et 35 :</i>	<i>Dimanche 24 avril 2022</i>
LIEU :	Plage de Mané Guen – PLOUHARNEL (56)
RESPONSABLE DE LA COMPETITION :	Philippe LE LEANEC – 06.62.32.74.78 à contacter en cas de souci le jour de la compétition Etablissement : Notre Dame Jean Paul 2 PLOEMEUR
RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :	Emmanuel GUERIN – 06.87.10.21.65 Directeur régional de l'Ugsel Bretagne
RENDEZ-VOUS :	10 h 00
COMPOSITION DU JURY	10 h 15
DEBUT DE COMPETITION :	10 h 30
FIN DE COMPETITION :	16 h 30

Pour participer aux compétitions dans les meilleures conditions, IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugsel et les CONSIGNES SPECIFIQUES A LA DISCIPLINE disponibles sur le site internet de l'Ugsel Bretagne.



AVANT DE PARTICIPER, il est important de PRENDRE CONNAISSANCE :
- des mesures d'adaptation Ugsel à la situation sanitaire, allégées le 11/03/22
- du protocole territorial sanitaire Ugsel de l'activité, allégé le 11/03/22
AFIN DE S'Y CONFORMER.

LICENCE SPORTIVE : Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2021/2022.
En substance, cet article rend la licence Ugsel OBLIGATOIRE avec présentation sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

LICENCE ENCADRANT : Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2021/2022.
En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (prof EPS, personne participant à l'animation de l'AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.



Qualifications :

- ✎ Pour le Finistère et le Morbihan, les qualifications se font à l'issue des compétitions départementales selon les quotas en vigueur. **En cas de demande de QE, s'adresser directement à ces secrétariats départementaux avant les compétitions départementales.**

INSCRIPTIONS pour les Côtes d'Armor et l'Ille et Vilaine :

Usport OBLIGATOIRE.

Date limite d'inscription : **Dimanche 24 AVRIL 2022 – 23h00.**

Jury : La compétition sera jugée par les élèves et/ou les professeurs d'EPS.
Chaque compétiteur doit juger au minimum 3 séries dans sa journée.

Matériel :

Les surfeurs inscrits à cette compétition doivent posséder leur propre matériel de type shortboard (**maxi 7'**).

DISCIPLINE - PROPRETE :

PAR RESPECT des PERSONNES et des SITES mis à disposition de l'Ugse,

TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES

doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPRETE DES LIEUX

Divers : Prévoir le pique-nique.

Cette compétition n'est pas qualificative à la rencontre nationale
qui se déroulera les (8) 9-10 mai 2022 à Plomeur (29)

ugselbretagnesurifugselbretagnesurifugselbretagnesurif

Secrétariat UGSEL Bretagne : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01
Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : ugsel.bretagne@e-c.bzh – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>
Ugse nationale – Site : <http://www.ugsel.org>